

Secteur de la Défense : Feu vert au rachat de l'activité défense de Texelis par le groupe KNDS

Publié le 09 décembre 2025

L'essentiel

Le 14 novembre 2025, le groupe KNDS a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société Texelis Defense.

Au terme de son examen, l'Autorité a autorisé l'opération sans condition.

Les parties à l'opération

Texelis est une société française active dans le domaine des solutions de mobilité pour les secteurs de la défense et du transport. Initialement intégrée à Arquus, anciennement Renault Trucks Defense, l'activité défense de Texelis est principalement axée sur la mobilité terrestre et la conception de solutions pour véhicules blindés. La société Texelis Defense, nouvellement créée, recevra l'activité défense de Texelis.

Le groupe KNDS, né de l'association de Krauss-Maffei Wegmann et de Nexter, est actif dans la fabrication de systèmes terrestres militaires. Sa filiale KNDS France est spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de véhicules blindés (par exemple, des véhicules à roues et à chenilles) ainsi que de systèmes de combat. Elle est également active en tant que fournisseur et fabricant d'artillerie et de munitions. Elle développe et distribue des systèmes

blindés ainsi que des systèmes d'armement et de munitions pour l'État français, tout en fournissant également d'autres forces armées alliées et pays tiers.

KNDS France est un acteur du programme Scorpion, qui vise à moderniser certains équipements de l'armée française. À ce titre, elle participe à la fabrication des véhicules Griffon et Jaguar, aux côtés de ses partenaires Arquus et Thales, ainsi qu'à la rénovation du char de combat principal Leclerc.

Le groupement momentané d'entreprise (GME) regroupant Texelis et KNDS France fournit à l'armée française la solution de mobilité de son nouveau véhicule 4x4, le Serval. Dans ce cadre, Texelis est responsable de la fourniture de la plateforme de mobilité tandis que KNDS France assure la fabrication et l'assemblage du véhicule et la fourniture des équipements associés.

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Considérant que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence compte tenu de l'absence de chevauchement d'activités des parties et de tout risque de verrouillage de l'accès aux marchés pour les concurrents, l'Autorité a autorisé l'opération sans condition.

DÉCISION 25-DCC-314 DU 9 DÉCEMBRE 2025

relative à la prise de contrôle exclusif de la société
Texelis Defense par le groupe KNDS

[Le texte intégral](#)

Contact(s)

Maxence Lepinoy

Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)